



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
DE LA SAINTE BAUME**

Marché n°2021-02



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Marché public de services conformément à l'article R2123 du Décret n°2018-1075

OBJET DU MARCHE

Mission de maîtrise d'œuvre

Installation de toilettes publiques sur le site de la Grotte de la Sainte-Baume et raccordement au réseau public d'assainissement collectif, commune de Plan d'Aups Sainte-Baume (83)

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage délégué	Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Adresse complète	Bâtiment Nazareth ; 2219 CD80 Route de Nans 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume Tél. 04.42.72.35.22 – Fax. 04.42.98.00.85
Date limite de candidature	Lundi 24 janvier 2022 à 9h

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AUPRES DE :

D'ordre technique : **Perrine ARFAUX**, chargée de mission Aménagement, Urbanisme & Paysage, Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Tél. 04.42.72.35.22 – perrine.arfaux@pnr-saintebaume.fr

D'ordre administratif : **Valentine SCAMARONI**, service comptabilité, Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Tél. 04.42.72.35.22 – secretariat@pnr-saintebaume.fr

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

La mission de maîtrise d'œuvre du présent marché intéresse :

- L'installation de toilettes publiques sur le site de la Grotte de la Sainte-Baume, commune de Plan d'Aups Sainte-Baume (83) ;
- Le raccordement des toilettes publiques et des toilettes du couvent au réseau public d'assainissement collectif.

Les missions confiées au titulaire ainsi que leurs conditions d'exécution sont décrites dans le CCAP et dans le CCTP.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE CONSULTATION

2.1 Pouvoir adjudicateur

La personne publique contractant, pouvoir adjudicateur du présent marché, est le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, représenté par son Président, Monsieur Michel GROS.

Le service technique en charge du pilotage du projet est :

Perrine ARFAUX, chargée de mission Aménagement, Urbanisme & Paysage, Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Tél. 04.42.72.35.22 – perrine.arfaux@pnr-saintebaume.fr

Le service administratif en charge de la procédure est :

Valentine SCAMARONI, service comptabilité, Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Tél. 04.42.72.35.22 – comptabilite@pnr-saintebaume.fr

2.2 Etendue et modalités de la consultation

Au regard du montant prévisionnel du marché et en application de l'article R2123-4 du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 relatif aux marchés publics, la présente consultation est menée selon une procédure adaptée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les offres parvenues avant la date limite de dépôt indiquée en page de garde du présent règlement de consultation seront analysées et classées par les services du pouvoir adjudicateur selon les critères de jugement des offres détaillés à l'article 6 du présent règlement de consultation.

L'attribution du marché est effectuée par le représentant du pouvoir adjudicateur.

2.3 Décomposition de la consultation

La mission est décomposée en une tranche ferme et 2 tranches optionnelles :

- En TRANCHE FERME, la mission de maîtrise d'œuvre du présent marché est constituée des Etudes d'avant-projet (AVP).

D'autre part, le titulaire assurera potentiellement une ou des missions complémentaires d'assistance (MCA) pour les procédures de passation des consultations, le suivi des prestations complémentaires nécessaires aux études et travaux objets du présent marché ainsi que la coordination SPS et le contrôle technique

La résiliation du marché pourra intervenir à la fin de ce cette mission à la discrétion du maître d'ouvrage ;

- En TRANCHES OPTIONNELLES, la mission de maîtrise d'œuvre est constituée des éléments de mission suivants :

Tranche optionnelle n°1 : Etudes de projet (PRO)

Tranche optionnelle n°2 : Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), Visa des études d'exécution et de synthèse (VISA), Direction de l'exécution des travaux (DET) et Assistance aux opérations de réception (AOR)

2.4 Variantes, prestations supplémentaires ou alternatives

En application de l'article R2151-8 du décret n° 2018-1075 de 03 décembre 2018 relatif au code de la commande publique, les candidats peuvent présenter une offre comportant des variantes pour l'ensemble des spécifications du marché. Les candidats devront répondre en tous points à la solution de base prévue au dossier de consultation.

Chaque solution de variante proposée fera l'objet d'un projet de marché spécifique et distinct du projet correspondant à l'offre de base. Le candidat établira et signera donc un acte d'engagement pour chacune des solutions de variantes proposées.

De surcroît, le candidat devra produire la liste des modifications aux clauses administratives et/ou techniques nécessaires à l'adaptation et la mise en œuvre de la solution de variante proposée ainsi qu'un document établissant, outre la répercussion de la variante sur le montant de son offre de base, les avantages et inconvénients de la variante proposée par rapport à la solution de base.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au Dossier de Consultation des Entreprises. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Date de réception des offres

La date de réception des offres est fixée a**lundi 24 janvier 2022 à 9h** Au-delà de cette date les offres seront rejetées sans qu'aucune contestation ne puisse être élevée.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.8 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même candidat ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

2.9 Durée du marché et délais d'exécution

A titre indicatif, les études d'avant-projet devront être réalisées pour juin 2022.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission des tranches optionnelles sont laissés à l'initiative du candidat.

ARTICLE 3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et son annexe « Etude de faisabilité pour un assainissement dans le PNR de la Sainte-Baume : Etude hydrogéologique et pédologique pour définir et dimensionner une filière d'assainissement ».

ARTICLE 4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par son représentant qualifié :

PIECES DE LA CANDIDATURE

- Une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants. L'imprimé DC1 est disponible à l'adresser électronique suivante : http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/impri_mes_dc/DC1-2019.doc
- La déclaration du candidat ou du membre du groupement (formulaire DC2 ou équivalent). L'imprimé DC2 est disponible à l'adresser électronique suivante : http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/impri_mes_dc/DC2-2019.doc
- Tous les documents et attestations de nature à justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Tous les documents et certificats de nature à justifier les capacités techniques et financières du candidat à réaliser les prestations ;
- Les attestations d'assurance justifiant que le candidat est titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations, ainsi que d'une

assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-2 et 2270 du Code civil (garantie décennale).

PIECES DE L'OFFRE :

- L'acte d'engagement à compléter, dater et signer ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) qui figurera en annexe n°1 de l'acte d'engagement ;
- Le cas échéant, la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 ou équivalent) qui figurera en annexe 2 de l'acte d'engagement. L'imprimé DC4 est disponible à l'adresser électronique suivante : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/im_primes_dc/DC4-2018.doc
- Le CCAP et le CCTP, à accepter sans modification, dater et signer ;
- Un mémoire technique, assorti d'un calendrier prévisionnel, permettant d'apprécier le contenu de l'offre et précisant la méthodologie employée pour chacune des phases de la mission. Le candidat devra notamment présenter l'organisation de l'équipe, les moyens mis en œuvre et la répartition des tâches, les expériences analogues récentes par leur nature (type de mission accomplie, pouvoir adjudicateur, période et date de réalisation) ainsi que les délais par phase.

ARTICLE 5. MODALITES D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

5.1 Transmission sous support papier

Les offres seront transmises par tout moyen assurant date certaine de réception et confidentialité des plis avant la date et l'heure indiquées précédemment. Les candidats devront adresser leur offre sous support papier à :

Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Bâtiment Nazareth
2219 CD80 Route de Nans
83640 PLAN D'AUPS SAINTE-BAUME

Chaque pli portera la mention suivante : « Mission de maîtrise d'œuvre : Installation de toilettes publiques sur le site de la Grotte de la Sainte-Baume et raccordement au réseau public d'assainissement collectif, commune de Plan d'Aups Sainte-Baume (83) – NE PAS OUVRIR »

5.2 Transmission sous support électronique

Les offres devront être prioritairement déposées sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr/>

Le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des documents sur support physique électronique (CD-ROM, clef USB, ...) ou par voie électronique à l'adresse suivante : perrine.arfaux@pnr-saintebaume.fr Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles (format .pdf préconisé)

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de Paris (GMT + 1 :00).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

ARTICLE 6. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

- **Prix des prestations : 40% de la note globale**

Les notes attribuées pour le critère de prix seront calculées selon la formule suivante :

Note offre n = (montant de l'offre la moins disante/montant de l'offre n) x 40

- **Valeur technique : 60% de la note globale**

La valeur technique de l'offre est évaluée de façon globale. Elle sera évaluée au regard des éléments présentés dans le mémoire technique, notamment sur :

- L'organisation, les qualifications et l'expérience de l'équipe assignée à l'exécution du marché (20 points),
- La méthodologie proposée et le calendrier global de réalisation (20 points),
- La prise en compte des contraintes, des enjeux et des caractéristiques spécifiques du site (20 points).

Les notes « Prix des prestations » (sur 40 points) et « Valeur technique » (sur 60 points) sont ensuite additionnées pour obtenir une note finale sur 100 points. En cas d'égalité de points, l'offre retenue sera celle sur candidat le mieux classé sur le critère « Valeur technique ».

À l'issue de cette première phase, et sous réserve d'un nombre suffisant de réponses recevables, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation qui se fera par tous moyens (courrier, courriel, entretien...) avec les candidatures les mieux placées. Dans ce cas, une deuxième analyse des offres, sur la base de la proposition modifiée à l'issue de la phase de négociation, sera alors menée par les services du pouvoir adjudicateur.